

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 5

chargée de l'examen du postulat de Mme Lana Damergi et crts « Pour des visites culturelles thérapeutiques »

Présidence :	M. Thibault SCHALLER (UDC)
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.); M. Yvan SALZMANN (soc.); M. Olivier MARMY (PLR); Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts); Mme Alexandra GERBER (rempl. Mme Anne BERGUERAND (Les Verts)); Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts); Mme Lana DAMERGI (EàG); M. Jean-Blaise KALALA (rempl. M. Vouillamoz (v'lib.)).
Membres excusés :	Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (soc.); Mme Christelle RIGUAL (soc.); Mme Pauline BLANC (PLR); M. Yann LUGRIN (PLR);
Municipal :	M. Grégoire JUNOD, syndic en charge de CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN.
Invité-e-s :	Mme Isabelle GATTIKER, cheffe du Service de la Culture
Notes de séances :	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 18.09.2025 - Début et fin de la séance : 16h00 – 16h30

Madame DAMERGI présente son postulat. Elle dit avoir pris connaissance de la pratique des visites culturelles thérapeutiques récemment et qu'en tant que médiatrice culturelle, elle a évoqué le sujet avec des collègues. Les villes de Neuchâtel et Genève offrent déjà cette prestation et les services de psychiatrie et de cardiologie du CHUV ont commencé un projet pilote dans le but de permettre aux patients de sortir du contexte thérapeutique médicalisé de l'hôpital et se réhabituer aux contextes sociaux extrahospitaliers. La responsabilité de ces projets est souvent laissée aux musées, et elle propose de donner cette charge aux institutions communales et cantonales, soulevant la question de la faisabilité.

La discussion s'ouvre, qui voit s'avancer les arguments suivants en faveur du postulat :

- Sortir les personnes de l'environnement hospitalier apporte beaucoup au niveau thérapeutique ;
- Toute une littérature de psychologie montre que le fait de sortir et sociabiliser dans des lieux de contemplation est fondamental pour le bien-être autant au niveau cardiaque que psychique ;

Conseil communal de Lausanne

- La ville de Lausanne propose déjà des ateliers de lecture permettant à un public de personnes isolées de sociabiliser et elle a un rôle à jouer dans ces démarches ;
- La prescription donne un « devoir » dans le parcours thérapeutique, invitant à toute une suite d'évènements qui permettent de valoriser la personne, comme le fait de réussir à sortir et se rendre au musée ;
- Il s'agit moins d'offrir la gratuité que de proposer et encadrer un réel suivi avec des pratiques et des objectifs thérapeutiques ;
- Cela permet aux personnes qui n'auraient pas osé y aller par elles-mêmes de vivre une expérience muséale par l'invitation, le suivi et par un accueil mis en place de manière spécifique ;
- Il faut faire le lien avec des patients en situation de vulnérabilité qui d'eux-mêmes n'auraient pas la possibilité, l'idée ou la volonté d'entreprendre ces démarches ;
- Il serait rendu possible de toucher via les médecins des personnes qui ne sont pas concernées par les démarches d'engagement habituelles.

Les points suivants sont avancés en opposition au postulat :

- Pourquoi favoriser les visites de musées en particulier alors que de nombreuses pratiques peuvent être considérées comme thérapeutiques ;
- La vingtaine de musées que compte Lausanne est financièrement accessible ;
- La prescription ne réglerait rien à la question des personnes qui n'osent pas aller seules au musée.

En réponse aux questions et aux remarques de la commission, M. le Syndic et la cheffe du Service de la Culture apportent les éclaircissements suivants :

- Le projet genevois a été lancé en 2019 en partenariat avec le service ArthUG des Hôpitaux Universitaires de Genève. Dans ce cadre-là, le document d'ordonnance muséale est donné par les médecins, et diffusé par et à travers les HUG. Il propose deux entrées pour le Musée, pour le patient et pour un accompagnant, et propose également des visites guidées. C'est un format simple et gratuit pour transmettre les informations à des personnes bénéficiaires ;
- Il s'agit bien de prescriptions car cela doit être prescrit par un médecin ;
- Une collaboration avec les partenaires médicaux serait établie ;
- Le coût financier serait marginal ;
- La prescription serait en réalité une entrée gratuite, qui ne serait pas remboursée par la LaMal, potentiellement accompagnée d'une visite guidée.

Conseil communal de Lausanne

Parvenue au terme de ses délibérations, la commission passe au vote.

Conclusions de la commission : la prise en considération du postulat est acceptée par **8 oui** contre **0 non**, avec 1 abstention.

Lausanne, le

Le rapporteur/la rapportrice :

Thibault Schaller